

PUBLICATION SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-88-2 DU CODE DE COMMERCE – 16 FEVRIER 2022

Convention relative à l'utilisation de la marque « Wendel »

Personnes intéressées :

- Wendel-Participations SE, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ;
- Priscilla de Moustier (Président Directeur Général), Nicolas ver Hulst (administrateur), Bénédicte Coste (administrateur), François de Mitry (administrateur), Thomas de Villeneuve (administrateur), Humbert de Wendel (administrateur) de la société Wendel-Participations SE, et également membres du Conseil de surveillance de la société Wendel SE.

• Objet, conditions financières et intérêt de la convention :

Par deux conventions du 15 mai 2002, les sociétés SLPS, SOGEVAL et Wendel-Participations ont autorisé Wendel à utiliser le nom patronymique « Wendel » dans sa dénomination sociale et comme nom commercial et ont concédé à la Société une licence exclusive d'exploitation de la marque « Wendel Investissement ». Ces conventions sont conclues, à titre gratuit, pour une durée indéterminée, étant précisé qu'elles pourront être révoquées au cas où la participation directe et indirecte des sociétés de famille dans le capital de la Société aura été inférieure à 33,34% pendant 120 jours consécutifs. Faute d'avoir exercé ce droit de révocation dans un délai de 60 jours suivant le délai susvisé, le droit d'usage du nom et la licence exclusive sur la marque deviendraient définitifs et irrévocables. Le contrat de licence de marque du 15 mai 2002 a été modifié par avenants des 25 octobre 2013, 8 décembre 2015, 27 mars 2018, 18 février 2020 et 17 septembre 2020 afin de définir les règles de l'exploitation de la marque Wendel à l'étranger et par le FCPE Wendel.

Wendel SE a décidé de mettre en place un fonds de dotation ayant pour objet de soutenir et développer des activités d'intérêt général dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et humanitaire. Dans le cadre d'un avenant n°6 en date du 12 février 2021, Wendel-Participations SE avait autorisé l'utilisation du nom « Fonds de dotation Wendel SE », mais il a été décidé de changer cette dénomination au profit de « Wendel Cares ». Le contrat de licence de marque n'a pas été modifié sur les autres points.

Le Conseil de surveillance a autorisé la conclusion de l'avenant susvisé et constaté l'intérêt de pouvoir utiliser la marque Wendel à titre gratuit dans le nom du fonds de dotation.

• Dates : L'avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance le 9 février 2022 et conclu le 11 février 2022.

Contact

Secrétariat général

Caroline Bertin Delacour : +33 (0) 1 42 85 30 00

c.bert in delacour@wendelgroup.com

